

Rôle de la séance publique du 05/11/2024 à 11h00

Président : Monsieur Chabert

Greffière : Madame Baali

01) N° 2401039 **RAPPORTEUR : M. Chabert**

Demandeur COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE

GIL, CROS SELARL

Défendeur M. B Vincent

Me BRUNEL

La commune de Laudun-l'Ardoise demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n°2200107 du 13 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nîmes a, d'une part, annulé l'arrêté du 24 novembre 2021 par lequel le maire a refusé de délivrer un permis de construire à M. Vincent B et, d'autre part, lui enjoint de délivrer à M. B le permis de construire sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Arrêté le 15 octobre 2024

Le président de la cour,

Jean-François Moutte

*Magistrat statuant seul***Rôle de la séance publique du 05/11/2024 à 11h30****Président** : Monsieur Chabert**Greffière** : Madame Baali

01) N° 2402246**RAPPORTEUR : M. Chabert**

Demandeur	COMMUNE DE SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES	CABINET SALVAIRE ARNAUD-LAUR LABADIE BOONSTOPPEL LAURENT
Défendeur	M. M Cyril	BINEL LAURENT VAN DRIEL

La commune de Saint-Affrique les Montagnes demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2107005 du 31 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'arrêté du maire du 4 octobre 2021 portant refus de délivrer à M. Cyril M un permis de construire un bâtiment d'élevage porcin sur un terrain situé lieu-dit « Boissié » et a enjoint la commune de Saint-Affrique les Montagnes de lui délivrer le permis de construire sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Arrêté le 15 octobre 2024

Le président de la cour,

Jean-François Moutte